

L'Abbaye de la Toussaint d'Orléans
L'ABBEY DE LA TOUSSAINT D'ORLÉANS
DÉPARTEMENT DE L'ORLÉANNAIS

NOUVEAU-UNIVERSAL.
DIMANCHE MATIN, 12 AOÛT.

FRANCE.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS.

Marseille, 25 juillet.—Par décret, daté du 23, qui paraîtra demain, l'Office national des chemins de fer sera dissous et placé sous la direction d'une Commission de treize membres.

Le nouveau maire est M. de Jésus.

Mme. Houlier, Haine, Martin, Jeauffre, Moreau, Barthélémy, Salvator, Chalier-Rouze, Gouze, Léonard, et le Dr. Léon.

Parmi les vingt-cinq commissaires, se trouvent : MM. Ouvrard, membre du conseil d'Etat, et M. Lebrun, membre du tribunal civil.

Gros, président du Tribunal de commerce et d'industrie, et M. Léonard, membre de la Chambre de commerce ; deux, directeur de l'École d'administration ; Peanier, président de la chambre de commerce.

Enfin, viennent des industriels et des hommes politiques, MM. Léonard, Gouze, Marrel, Parageau, Nolay, Prat, Ribeaux, Modoc, et autres, dont le nom n'a pas été divulgué.

Le nouveau maire, M. de Jésus, a été nommé, mardi, marquis de Montgrand, propriétairé.

Angoulême, 25 juillet. (Les obs.)—M. Leprêtre, député, a obtenu pour son collègue, maire d'Angoulême, républicain, le grade de colonel au lieu de commandant, à la demande de l'Assemblée nationale.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.

Le décret sera signé par le ministre ce mardi.